

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**ÉTATS FINANCIERS****30 AVRIL 2026****TABLE DES MATIÈRES**

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15

SYLVAIN
HÉNAULT | CPA INC.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC., qui comprennent le bilan au 30 avril 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC. au 30 avril 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans assortir notre conclusion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la société a subi une perte nette de 409 506\$ au cours de l'exercice clos le 30 avril 2026 et de 116 476\$ à l'exercice précédent. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Sylvain Hénault, CPA Inc.

Par Sylvain Hénault, CPA auditeur

Mirabel (Québec)
Le 22 octobre 2026

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026****4**

	2026	2025
PRODUITS		
Programmes (annexe A)	2 266 614 \$	2 036 829 \$
Évènements (annexe B)	265 556	197 388
Campagnes de levée de fonds (annexe C)	153 209	137 560
Administration (annexe D)	93 457	142 108
	2 778 836	2 513 885
CHARGES		
Programmes (annexe E)	2 217 655	1 863 549
Évènements (annexe F)	261 270	195 968
Campagnes de levée se fonds (annexe G)	101 252	96 302
Administration (annexe H)	608 165	474 542
	3 188 342	2 630 361
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(409 506) \$	(116 476) \$

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026 5

	Pour venir en aide aux patineurs	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début	164 950 \$	176 910 \$	341 860 \$	458 336 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(409 506)	(409 506)	(116 476)
Solde à la fin	164 950 \$	(232 596) \$	(67 646) \$	341 860 \$

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**BILAN****30 AVRIL 2026****6**

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	66 636 \$	52 181 \$
Placements à court terme (note 4)	52	14 832
Débiteurs (note 5)	27 270	94 233
Frais payés d'avance	19 986	48 205
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	102 000	100 000
	215 944	309 451
Placements (note 6)	199 965	260 227
	415 909 \$	569 678 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Marge de crédit (note 7)	14 486 \$	- \$
Créditeurs (note 8)	244 470	93 718
Revenus perçus d'avance	224 599	134 100
	483 555	227 818
ACTIF NET		
Actif affecté à venir en aide aux patineurs	164 950	164 950
Actif non affecté	(232 596)	176 910
	(67 646)	341 860
	415 909 \$	569 678 \$

Pour le conseil d'administration,

Elena Cocco, administrateur[Signature], administrateur

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026****7**

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(409 506) \$	(116 476) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la valeur des placements	-	(1 035)
	(409 506)	(117 511)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	66 963	10 410
Frais payés d'avance	28 219	(40 703)
Créditeurs	150 752	(32 366)
Revenus perçus d'avance	90 499	53 213
	(73 073)	(126 957)
Activité d'investissement		
Variation des placements	58 262	(133 000)
Activité de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	14 486	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(325)	(259 957)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	67 013	326 970
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	66 688 \$	67 013 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****8****1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Le CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC. est un organisme sans but lucratif régi par la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Cet organisme local a pour objet d'offrir des loisirs à la population locale par l'enseignement et la pratique de tous les aspects du patinage artistique et de s'assurer du développement positif de ceux-ci et ce, conformément aux règlements, politiques et procédures de Patinage Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers au 30 avril 2026 ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

L'organisme a subi des pertes d'exploitation importantes au cours des deux derniers exercices et présente un fonds de roulement négatif. Ces conditions soulèvent des doutes quant à sa capacité à poursuivre son exploitation. La poursuite de ses activités dépend notamment du maintien de ses ententes de financement, de l'obtention du financement nécessaire, du soutien continu de ses administrateurs ainsi que de sa capacité à rétablir et à maintenir son équilibre financier.

Afin de redresser la situation, l'administration a adopté un plan de rationalisation des dépenses.

La réussite du redressement repose également sur la présence, au sein du conseil d'administration, de membres possédant collectivement les compétences et l'expérience nécessaires en matière de gouvernance, de gestion financière et de redressement organisationnel. L'implication active de ces administrateurs est essentielle pour évaluer les mesures proposées, assurer une surveillance rigoureuse de la situation financière et veiller à la mise en œuvre du plan de redressement. Le conseil doit notamment être en mesure de suivre les résultats obtenus et de prendre, en temps opportun, les décisions et les mesures correctives nécessaires.

L'administration estime que les mesures prévues permettront d'atténuer les conditions qui soulèvent des doutes quant à la continuité de l'exploitation. Leur réussite demeure toutefois tributaire de l'obtention du financement requis et de leur mise en œuvre effective. Les états financiers ne comprennent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****9**

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est le montant des subventions et aide financières indirectes pour l'utilisation de glaces et du local..

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Lorsque l'organisme reçoit des apports à titre de dotations, ceux-ci sont comptabilisés directement en augmentation de l'actif net.

Les revenus de placements sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont gagnés

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Les revenus de cotisations, d'évènements et de location sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

L'octroi de subventions et aides financières indirectes est comptabilisé au montant de la valeur du service obtenu

Apports reçus en services

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'organisme à tenir ses activités. Ces heures varient de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****10****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****11****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen.

Impôts sur les bénéfices

Étant un organisme sans but lucratif, l'organisme ne pourvoit à aucun impôt sur les bénéfices.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

	2026	2025
Compte de placement à intérêts de 1,5%	52 \$	14 832 \$

5. DÉBITEURS

	2026	2025
Comptes clients	20 489 \$	52 170 \$
Provision pour dépréciation	(177)	(3 634)
	20 312	48 536
Intérêts courus	6 958	9 991
Autres débiteurs	-	35 706
	27 270 \$	94 233 \$

6. PLACEMENTS

	2026	2025
Placement dans des fonds communs cotés à la bourse, à la juste valeur	- \$	25 227 \$
Dépôt à terme, 5,78% échéant en octobre 2025	-	100 000
Dépôt à terme, 5,6%, échéant en octobre 2026	102 000	102 000
Solde à reporter	102 000	227 227

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****12****6. PLACEMENTS (suite)**

	2026	2025
Solde reporté	102 000	227 227
Dépôt à terme, 3,84%, échéant en décembre 2027	133 000	133 000
Dépôt à terme, 3,17%, échéant en novembre 2028	66 965	-
	301 965	360 227
Placements réalisables au cours du prochain exercice	102 000	100 000
	199 965 \$	260 227 \$

7. MARGE DE CRÉDIT

	2026	2025
Montant autorisé de 25 000\$ au taux de 8.95%, renouvelable en mai 2026	14 486 \$	- \$

8. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	117 519 \$	54 010 \$
Retenues à la source	9 784	6 845
Taxes de vente à remettre	104 023	14 009
Salaires à payer	13 144	18 854
	244 470 \$	93 718 \$

9. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance proviennent d'encaissements pour des programmes dont les sessions n'ont pas eu lieu ou n'étaient pas complétées à la date du bilan. Ces montants devront soit être appliqués aux sessions lorsqu'elles reprendront ou bien remboursés.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 avril 2026 sont détaillés ci-après.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 AVRIL 2026****13****10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds commun de placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026****14**

	2026	2025
Annexe A - Programmes		
Inscriptions et contributions	1 251 440 \$	1 107 217 \$
Subventions et aide financière à l'utilisation de glaces	983 853	909 892
Commandites et autofinancement	31 321	19 720
	2 266 614 \$	2 036 829 \$

Annexe B - Évènements		
Location de costumes	20 914 \$	27 321 \$
Vente de billets	64 313	50 087
Inscription des équipes et patineurs	81 775	55 465
Commandites, octrois et autres	30 175	35 101
Vente de vêtements	68 379	29 414
	265 556 \$	197 388 \$

Annexe C - Campagnes de levée de fonds		
Part du revenu net	153 209 \$	137 560 \$

Annexe D - Administration		
Revenus de placements	14 036 \$	21 778 \$
Octrois et autofinancement	7 130	6 310
Autres	1 436	21 057
Cotisations	460	540
Variation de la valeur marchande des placements	395	1 035
Remboursement d'assurance	-	21 388
Subvention de loyer	70 000	70 000
	93 457 \$	142 108 \$

Annexe E - Programmes		
Compétitions, déplacements et repas	328 877 \$	321 479 \$
Bourses et lauréats	20 995	29 580
Honoraire des entraîneurs et spécialistes	450 983	360 273
Assistants de programme	56 197	43 466
Location de salles et glaces	1 360 603	1 108 751
	2 217 655 \$	1 863 549 \$

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2026****15**

	2026	2025
Annexe F - Évènements		
Coût de confection des costumes	138 876 \$	94 250 \$
Frais d'opération, conception et organisation	495	4 546
Médailles et trophés	8 090	9 919
Bourses et lauréats	12 311	12 401
Achat et location d'équipement et logiciel	55 602	55 027
Musique et autres	45 896	19 825
	261 270 \$	195 968 \$

Annexe G - Campagnes de levée de fonds

Part des dépenses nettes	71 \$	71 \$
Frais de gestion, honoraires et permis	101 181	96 231
	101 252 \$	96 302 \$

Annexe H - Administration

Cotisations	77 189 \$	68 380 \$
Taxes et permis	3 083	3 122
Autre dépenses	19 850	15 880
Assurance	7 652	7 652
Entretien, achat et location d'équipement	2 160	20
Papeterie et fournitures	11 800	8 678
Frais de poste	531	734
Salaires d'administration	222 714	197 756
Avantage sociaux	34 955	28 048
Honoraires professionnels	14 182	12 931
Frais de banque et carte de crédit	11 266	2 221
Logiciels équipement informatique et entretien	64 145	50 098
Télécommunications et internet	7 290	7 032
Frais de congrès et représentation	2 673	1 990
Cotisations en taxes	58 675	-
Loyer	70 000	70 000
	608 165 \$	474 542 \$